

Réf: Dossier N° 014314

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « IVORY EXPRESS & CO »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE,lot 1150,

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 31/05/2021 , et enregistrés au CEPICI le 01/06/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IVORY EXPRESS & CO »

Objet : SERVICE DE LIVRAISONS A MOTO, COMMERCE, DIVERS
Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE,lot 1150,

Dirigeant(s) : Mme DIOMANDE AISSATOU TIRANKE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-02384 du 28/06/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°14726/GTCA/RC/2021 du 28/06/2021

